

COMPTE-RENDU DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL Exercice 2023

Seventure Partners (« Seventure ») est une société de gestion qui gère des Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI), des Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI) et depuis le 1^{er} avril 2022, des Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) (ci-après les « FIA¹ »).

Ce rapport, établi conformément aux dispositions de la Directive UE 2017/828 dite Directive « Droit des actionnaires » du 17 mai 2017, précise les modalités de mise en œuvre de sa Politique d'Engagement Actionnarial en 2023 dont, en particulier, la manière dont elle a exercé ses droits de vote attachés aux titres détenus dans les FIA qu'elle gère (les « Participations »), ainsi que l'information sur l'intégration des enjeux durables dans sa stratégie d'investissement.

I. PRINCIPES ET MODALITES D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La politique d'exercice des droits de vote établie par Seventure se réfère avant tout aux principes de gouvernance d'entreprise et de transparence des informations délivrées par les Participations. Elle vise à privilégier les intérêts exclusifs des porteurs de parts des FIA gérés et/ou conseillés par Seventure et permet de veiller au maintien des pouvoirs de l'assemblée générale.

Principes

Seventure exerce ses droits de vote dans tous les cas en tenant compte de l'intérêt exclusif des porteurs de parts des FIA gérés et/ou conseillés et selon les principes suivants :

- Titres cotés :

Le seuil de détention des titres à partir duquel la Société de Gestion prend part au vote systématiquement est de 2,5 % du capital ou des droits de vote d'une Participation à travers les fonds gérés et/ou conseillés. Seventure se réserve la possibilité de se prononcer même si ce seuil représente moins de 2,5 %.

- Titres cotés étrangers :

Concernant les titres d'une Participation cotée à l'étranger, Seventure exerce ses droits de vote dans la mesure où les délais de réception de la documentation relative à l'Assemblée Générale et de recueil de l'expression des votes lui permettent d'analyser raisonnablement les résolutions et de transmettre son vote dans le délai imparti.

- Titres non cotés :

Pour les Participations non cotées, les droits attachés sont exercés sans seuil de détention ni autre critère. Seventure rend compte de leur exercice dans les rapports annuels des FIA mis à disposition des porteurs de parts au siège de la Société de Gestion.

Modalités d'exercice des droits de vote – Information sur le recours éventuel à des conseillers en vote

Seventure Partners exerce ses droits de votes attachés aux titres cotés indifféremment par présence physique aux Assemblées Générales (représentée par le Partner ou par un collaborateur disposant d'un pouvoir), par correspondance ou par procuration. Elle ne fait pas appel à des conseillers en vote.

II. MANIERE DONT LES DROITS DE VOTE ONT ETE EXERCES EN 2023 ET EXPLICATION DES CHOIX EFFECTUES SUR LES VOTES LES PLUS IMPORTANTS

En 2023, Seventure Partners a exercé ses droits de vote attachés aux titres détenus dans les FIA gérés et/ou conseillés dans l'intérêt exclusif des porteurs, en suivant les principes définis dans sa Politique d'Engagement Actionnarial mise à disposition des porteurs de parts au siège de la Société de Gestion et sur son site internet : <http://www.seventure.fr/wp-content/uploads/2023/07/Politique-dengagement-actionnarial.pdf>

¹ Fonds d'Investissement Alternatifs.

Taux de participation aux Assemblées Générales et statistiques de vote

Au cours de l'exercice 2023, parmi les **10** sociétés cotées détenues dans les FIA gérés et/ou conseillés par Seventure :

- L'obligation d'exercice des droits de vote conformément aux principes définis dans sa Politique a concerné **4** sociétés et **7** Assemblées Générales ;
- Seventure a exercé ses droits de vote au cours de **5** Assemblées Générales ;
- Seventure n'a pas exercé ses droits de vote à l'occasion de **2** Assemblées Générales faute de présence du Partner ;
- Seventure a voté dans **2** sociétés, malgré un seuil de détention inférieur à 2,5 % au moment de leurs Assemblées Générales, afin de continuer à participer au vote comme dans le cadre du suivi régulier des participations cotées ;
- Seventure a été invitée à voter à un total de **99** résolutions obligatoires et s'est exprimée sur **95** d'entre elles, soit un taux de participation de **95,96 %**. Parmi ces **95** résolutions, les décisions de Seventure sont réparties comme suit :
 - Approbation de **88** résolutions, soit **92,63 %**
 - Vote contre **7** résolutions, soit **7,37 %**
 - Abstention sur **0** résolution, soit **0,00%**

Orientation et explication des votes significatifs exprimés durant les Assemblées Générales

Seventure Partners a voté principalement en faveur des résolutions suivantes, en application des principes de base de bonne gouvernance :

- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- L'approbation des conventions réglementées et des engagements ;
- La composition, nomination des membres du Conseil d'Administration, de surveillance ou équivalent, ainsi que leur rémunération ;
- La rémunération des dirigeants ;
- Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital.

Seventure n'a pas approuvé les résolutions ci-dessous :

- Vote d'opposition :
 - Un vote « contre » **3** résolutions à **2** Assemblées Générales a été émis par le Président d'une Participation disposant d'un pouvoir de représentation donné par Seventure. **2** résolutions relatives à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un Plan d'épargne entreprise avec suppression d'un droit préférentiel de souscription et **1** résolution portant sur l'examen de la situation et la décision à prendre par application de l'article L. 225-248 du Code de commerce quant à sa dissolution anticipée, ont été désapprouvées par l'Assemblée.
 - Un vote « contre » a été émis pour **4** résolutions à **2** Assemblées Générales a été émis par le Président d'une Participation disposant d'un pouvoir de représentation donné par Seventure. **2** résolutions ont porté sur une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et **2** résolutions sur une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un Plan d'épargne entreprise avec suppression d'un droit préférentiel de souscription. Compte tenu de la suspension de cotation, suivie de l'ouverture de la procédure collective à l'encontre de la Société, les résultats des votes aux Assemblées Générales n'a pas été rendu possible.

Seventure Partners tient à disposition des porteurs de parts, l'information relative aux droits de votes exercés sur chaque résolution (abstentions, votes exprimés et motivation des votes ou abstentions).

III. PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS D'INTERÊTS

Aucune situation de conflit d'intérêts ne s'est produite à l'occasion de l'exercice des droits de vote attachés aux titres cotés et non cotés détenus par les FIA gérés et conseillés par Seventure au cours de l'année 2023.

IV. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DURABLES DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La Politique d'investissement responsable et le Rapport annuel ESG, disponibles sur le site internet de la société de gestion, détaillent la démarche initiée par Seventure en 2023 pour davantage renforcer l'intégration, le traitement et la surveillance d'éléments extra-financiers ainsi que des facteurs de durabilité dans l'analyse et le suivi de ses investissements.